

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 4 juillet 2023, par laquelle la société RENOSTYLE 26 rue Jacques-Noël Sané - 29900 CONCARNEAU demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public au droit du 11 et 13 rue de Reims en CROZON, afin d'y stationner un fourgon, pour effectuer des travaux de mise en place de porte, du 10 au 11 juillet 2023.

ARRETONS,

**ARTICLE 1** Du 10 au 11 juillet 2023  
La société RENOSTYLE sera autorisée à stationner un fourgon au droit du 11 et 13 rue de Reims en CROZON, afin d'effectuer des travaux de mise en place de porte.

**ARTICLE 2** Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :  
Rétrécissement de chaussée  
Stationnement interdit  
Panneaux Travaux AK5  
Panneaux piétons « Prenez le trottoir d'en face »

**ARTICLE 3** Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4** L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de réputation sera maintenu.

**ARTICLE 5** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 5 juillet 2023  
P/Le Maire



L'Adjoint délégué

  
Philippe BRUN